

## **Lettre info web – Numéro 6**

### **Mise en place du stationnement payant**

On en parle depuis des années. Le projet se concrétise. Il se situe dans le cadre d'un plan de stationnement global qui a déjà connu des avancées : places en épis, stationnement des deux roues, réouverture du « parking écran » à Victor Hugo...

Le stationnement payant, lui, était pratiquement devenu inévitable en étant entourés de villes l'ayant institué. Il n'est plus possible d'accepter le report de véhicules provenant des communes voisines (ou de plus loin). L'objectif est d'éliminer les voitures n'ayant rien à faire à Gentilly, de dégager de la place pour les gentilléens, de faciliter l'accès des visiteurs à nos commerces ou à nos entreprises. De façon délibérée, l'abonnement pour les résidents est à un prix bas avec des modalités très souples.

Gentilly à Gauche Autrement a toujours souhaité que la ville devienne plus facile à vivre pour tout le monde, pour les automobilistes, mais aussi pour les piétons qui doivent pouvoir circuler sur les trottoirs. La mise en place d'un stationnement payant n'est pas toujours simple, passer d'une absence totale de règles à une réglementation forte peut être perturbant. Les bonnes habitudes vont se prendre progressivement. Les questions à venir vont être celles d'un bon fonctionnement du contrôle, et aussi d'observer les modifications de comportement, les difficultés, pour adapter le dispositif si nécessaire.

### **Expulsion d'un squat, rue Raymond Lefévre**

Le mercredi 3 avril, environ 140 hommes ont été expulsés d'un squat situé rue Raymond Lefévre. Aucune famille dans ce squat mais des hommes, principalement maliens, une majorité, semble-t-il, était sans papiers. Des forces de police en nombre important ont agi sans intervention d'habitants ou d'associations.

Cinq d'entre eux ont été arrêtés quelques heures pour s'être interposés lors de l'opération, avoir jeté des pierres sur les CRS et avoir occupé les voies de RER. A notre connaissance, l'ensemble des hommes expulsés ont été laissés libre mais avec l'obligation de quitter le territoire français dans les 30 jours. Certains sont toujours à Gentilly ou à proximité.

Ces faits, au-delà du drame de l'expulsion et de notre émotion légitime, nous interpellent.

Ce squat était connu des services de la municipalité mais aussi des riverains et, par leur intermédiaire, d'un cercle un peu plus large.

En effet, ce squat existait depuis environ un an et le propriétaire des lieux (un pavillon et un hangar) avait obtenu de la justice un arrêté d'expulsion en date de juillet 2012 pour mettre en œuvre son projet d'implantation d'une boulangerie industrielle

De juillet 2012 à avril 2013, aucune association, aucun conseil de quartier, n'ont bougé, faute d'information. Or, une médiation en amont tant auprès du propriétaire que des squatteurs, mais aussi auprès des autorités (municipalité, préfecture du Val de Marne) aurait pu tentée. Une présence et une action auprès des différents acteurs auraient permis de rechercher des solutions en amont évitant aux squatteurs de vivre un hiver rigoureux dans des conditions difficiles et dangereuses (début d'incendies suite à des connexions de fortune au réseau électrique ce qui a conduit la municipalité à installer des groupes électrogènes très bruyants) et, surtout, d'éviter

l'expulsion par la force.

Nous devons tirer des leçons de ce drame et nous mobiliser pour que de tels faits ne puissent pas se reproduire. Nous pouvons être vigilant sur les squats qui s'installent dans nos quartiers et agir dans les conseils de quartier, au sein du comité gentilléen des sans-papiers qui doit absolument être renforcé. Ne restons pas indifférents, mobilisons nous, mobilisons nos réseaux.

Nous sollicitons des volontaires pour apporter un soutien aux sans papiers encore présents après l'expulsion à Gentilly. Pour cela contactez le collectif sans papiers de Gentilly.

Contactez Jean-Yves Colliaux ([jy.colliaux@laposte.net](mailto: jy.colliaux@laposte.net)) ou laissez un message sur l'adresse de GGA ([gentillyautrement@gmail.com](mailto: gentillyautrement@gmail.com))

## **Quatre questions à Colette Delaplace, Déléguée départementale de l'éducation nationale (DDEN), et Michelle Prouzeau, CGT Educ'Action**

*Pouvez-vous nous rappeler rapidement le cadre du projet de réforme des rythmes scolaires ?*

Le décret du 24 janvier 2013 en précise les objectifs :

- améliorer le niveau scolaire des élèves, en conservant les 24 heures d'enseignement à l'école élémentaire et maternelle ;
- réduire les écarts entre les élèves de ZEP et les autres ;
- préparer les enfants à devenir de véritables citoyens.

Pour y parvenir, il est prévu :

- de former les enseignants de ces 2 cycles ;
- de revaloriser l'école maternelle ;
- d'aménager le mieux possible temps scolaires et périscolaires.

*Qu'est-ce qui fait débat aujourd'hui ?*

- La 9e demi-journée d'enseignement – préconisée le mercredi matin. N'est-ce pas mieux le samedi matin ?
- La durée de la pause méridienne - 1h30 à 2h45 - . Faut-il y inclure les activités périscolaires ?
- L'organisation des activités périscolaires à la charge des communes. Lesquelles, où, quand, comment, quelle incidence sur le budget ?

*Quel est votre avis ?*

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce projet de réforme souhaité par tous. Autre chose est la mise en œuvre des moyens pour y parvenir et certains points nous posent question.

- Il nous paraît important de recentrer le débat en priorité sur l'enfant et de reconsidérer ses rythmes de vie dans leur globalité, journée, semaine, année scolaire et grandes vacances.
- Le choix du mercredi ou du samedi divise parents et enseignants. Pour nous, le samedi matin paraît une meilleure solution, pour le rythme biologique de l'enfant et pour que parents et enseignants renouent le dialogue interrompu par la suppression de la classe le samedi matin.

- Nous estimons que les interventions périscolaires, pour être de bon niveau, doivent être confiées à des professionnels

*Quelles sont les propositions de GGA pour notre ville ?*

Gentilly a fait le choix responsable d'appliquer la réforme sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2014 seulement, permettant ainsi d'organiser une concertation avec tous les acteurs de la vie scolaire - parents, enseignants, animateurs, tous les citoyens. Pour la réussite de cette concertation, nous estimons indispensable :

1. de fournir aux participants les éléments chiffrés des différentes solutions envisagées ainsi que les recommandations des chrono-biologistes et de l'Académie de médecine ;
2. d'organiser des réunions d'information et une enquête publique, afin de recueillir individuellement les avis de parents, d'enseignants, voire des parents du futur ;
3. Enfin, ce débat doit s'engager avec pour seule ambition l'épanouissement de l'enfant, sa réussite scolaire et son intégration dans la société, sans a priori économique ou politicien.

## **Des dispositifs d'insertion pour les gentilléens éloignés de l'emploi**

Ces dispositifs ne sont pas toujours connus. Depuis quelques années des possibilités existent surtout dans le cadre des chantiers en cours, mais pas seulement. C'est ainsi qu'une quarantaine de gentilléens (jeunes sans diplômes, chômeurs de longue durée...) ont pu avoir le pied remis à l'étrier dans le cadre des chantiers de l'ORU (où les clauses d'insertion - 5% des heures travaillées – sont obligatoires). De telles clauses ont aussi été introduites dans certains marchés publics de la communauté d'agglomération ou par exemple sur le chantier de la couverture de l'A6b.

Certains chantiers privés permettent aussi des parcours d'insertion, c'est en particulier le cas du chantier Bouygues pour la reconstruction du site Sanofi. Dans ce cas des postes (toujours pour un public en difficulté) ont pu être offerts au-delà des professions du BTP (secrétariat, communication...). Les enjeux de l'insertion par le travail sont en effet multiples, il faut pouvoir offrir une diversité d'emplois et aussi de véritables parcours d'insertion, ce qui est jusqu'alors resté difficile en l'absence de relais au-delà des entreprises (financements pour la formation, actions complémentaires comme le logement...).

N'hésitez pas à faire savoir que ces possibilités existent et à vous renseigner.

## **Antennes Relais : ça avance encore!**

Une campagne de mesure est en cours d'organisation par la ville de Gentilly avec le Criirem, organisme indépendant qui a animé en 2012 une conférence GGA sur les antennes relais. Son but est de comparer les résultats avec les mesures effectuées en 2012 par les bureaux d'étude, à la demande des opérateurs. Comme en 2012, cette campagne sera réalisée sur un total de cinq endroits :

- rue des Champs Elysées (extérieur)
- rue de la Paix (extérieur)
- rue de la Bièvre (extérieur)
- rue Gabriel Péri (extérieur)
- 11, rue Charles Calmus (intérieur)



Actuellement, le groupe de travail citoyen mis en place pour les antennes relais, élabore une charte communale pour la régulation de l'implantation et de la puissance des antennes relais.